

COMMUNIQUE DE PRESSE

Covid-19 : rendez publique la liste des 365 détenus libérés en République du Congo !

Dans un communiqué conjoint daté du 9 avril 2020, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH), exhortaient les Autorités congolaises à désengorger les prisons et à libérer les détenus politiques suite à la pandémie de Covid-19 afin d'éviter une hécatombe dans les établissements pénitentiaires du Congo.

Un mois après notre Appel, le 7 mai 2020, lors de l'**interview exclusive du Président de la République du Congo, son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso**, sur France 24 et Radio France Internationale, nos organisations ont appris, à la suite de la pandémie de Covid-19, la libération de **« 365 prisonniers condamnés pour des délits mineurs et d'autres parce qu'ils avaient déjà purgés la plus importante partie de leurs peines... pour désengorger les prisons... »**. Le lendemain, le 8 mai 2020, à la télévision nationale, Télé-Congo, il a été précisé que sur **« les 365 détenus libérés, 276 viennent de la prison de Brazzaville et 89 de la prison de Pointe-Noire. Ces libérations ne concernent que les prévenus en attente de jugement ayant dépassé le délai de détention préventive et ceux en attente de jugement, retenus pour des infractions mineures »**. Si nos organisations se réjouissent de cette décision, elles s'interrogent néanmoins sur les raisons du maintien en détention de plusieurs détenus en situation de dépassement de délai de détention préventive sans jugement à l'instar des quatre détenus d'opinion **Parfait Mabilia, Franck Donald Saboukoulou, Guil Miangue Ossebi et Meldry Rolf Dissavoulou**, en détention à Brazzaville.

L'OCDH et AEDH relèvent le manque de concordance dans la communication autour de cette information et le fait qu'à ce jour il n'existait aucune communication officielle avec des données détaillées et désagrégées de cette action de la part du Gouvernement congolais, ce qui les interroge sur la portée de l'information du Président de la République. Par ailleurs, la libération de 365 détenus repartis entre les prisons de Brazzaville et de Pointe-Noire représente peu au regard de la surpopulation carcérale présente dans les deux établissements pénitentiaires.

De même, cette annonce de libération de 365 détenus ne peut en aucun cas justifier le refus de libérer les deux opposants politiques les plus emblématiques, le Général **Jean Marie Michel Mokoko** et le Député **André Okombi Salissa** qui bénéficient déjà d'avis favorables des Nations unies pour leur libération.

Pour clarifier la situation, nos organisations demandent aux Autorités congolaises de rendre publique la liste des 365 détenus libérés. Elles réitèrent également leur demande de libérer plus de détenus ainsi que les prisonniers politiques. Enfin, nos organisations encouragent la Communauté internationale à appuyer cette initiative.

Fait à Brazzaville-Lyon, le 9 mai 2020.

Contacts Presse :

Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)

Trésor NZILA, Directeur exécutif

32 avenue des Trois Martyrs-Moungali – Brazzaville – République du Congo

Tél. : +242 05 533 07 63 / nzilatresor@ocdh-brazza.org

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH)

Philippe MORIÉ, Délégué général

16 Avenue Berthelot - 69007 Lyon – France

Tél. : +33 4 37 37 10 11 / p.morie@aedh.org